

DEL2025-30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERTIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 28 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au place Henry Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON.

Date de convocation du conseil : 26/09/2025

Délégués en exercice	25
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	11
Pouvoirs	4

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BAUD ROCHE Astrid, BOUVIER Fatima, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, SECHAUD Geneviève
EXCUSES	BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BONDAZ Patrick, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, MERCIER Jacques, NEURY Jean, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
POUVOIRS	BONDAZ Patrick à JORDAN Dominique DEVILLE Anne Marie à DUMONT Christophe BASTARD Catherine à CHAMAYOU Rosy NEURY Jean à BRYE Suzanne

Secrétaire : Mme CHAMAYOU Rosy

BUDGET ANNEXE : ADMISSION EN NON-VALEUR

En vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances communautaires pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolvables, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite.

L'objet et le montant total des titres à admettre en non-valeur sont définis dans le tableau joint en annexe transmis par les services du trésor en date du 04 septembre 2024.

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au conseil d'administration de statuer sur l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisée, les crédits nécessaires ayant été ouverts à cet effet.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

PRONONCE l'admission en non-valeur de la totalité des créances jointes en annexe pour la somme globale de **2 482.62 €**, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.

AUTORISE M. le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

PRECISE que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont déjà prévus au budget de l'exercice en cours à l'imputation 6541 – Créances admises en non-valeur.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président


CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2025**

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

DEL2025-31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERTIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 28 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au place Henry Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON.

Date de convocation du conseil : 26/09/2025

Délégués en exercice	25
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	11
Pouvoirs	4

Présents	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BAUD ROCHE Astrid, BOUVIER Fatima, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, SECHAUD Geneviève
Excusés	BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BONDZ Patrick, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, MERCIER Jacques, NEURY Jean, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, THOMAS Gil, VENNEN Laetitia
Pouvoirs	BONDZ Patrick à JORDAN Dominique DEVILLE Anne Marie à DUMONT Christophe BASTARD Catherine à CHAMAYOU Rosy NEURY Jean à BRYE Suzanne

Secrétaire : Mme CHAMAYOU Rosy

CONVENTION GROUPEMENT DE MARCHE CARBURANT

Vu l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Considérant le souhait de la communauté Thonon Agglomération et du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de lancer un marché pour la fourniture de carburant (gasoil, SP 95, SP 98, GPL), et services annexes par cartes accréditives pour le parc de véhicules (VL/PL),

Considérant que dans le cadre de la politique de mutualisation, il a ainsi été décidé d'associer la Communauté Thonon Agglomération et le CIAS afin de réaliser des économies d'échelle sur ces achats, il est proposé de constituer, en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande publique, un groupement d'acheteurs entre Thonon Agglomération et le CIAS.

Considérant que la consultation est allotie et qu'elle donnera lieu, pour chaque lot, à un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande démarrant à la notification.

Le contrat débutera le 01/01/2026 pour une durée de 4 ans.

La commission d'appel d'offres aura lieu le 18/11/2025.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

AUTORISE Madame la Vice-Présidente à signer la convention constitutive du groupement d'acheteurs, ci-jointe, qui prévoit notamment que :

- Thonon Agglomération assurera la coordination du groupement et se chargera de la procédure de passation du marché ;
- Monsieur le Président de Thonon Agglomération sera autorisé à signer le marché préalablement attribué par la Commission d'appel d'offres, puis à le notifier ;
- Chaque entité s'assurera de l'exécution du marché pour ce qui la concerne ;
- La Commission d'appel d'offres compétente est celle de Thonon Agglomération : elle attribuera le marché.
- Les frais de coordination sont pris en charge par le coordonnateur du groupement.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président


CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140-BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2025**

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

DEL2025-32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 28 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au place Henry Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON.

Date de convocation du conseil : 26/09/2025

Délégués en exercice	25
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	11
Pouvoirs	4

Présents	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BAUD ROCHE Astrid, BOUVIER Fatima, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, SECHAUD Geneviève
Excusés	BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BONDAZ Patrick, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, MERCIER Jacques, NEURY Jean, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
Pouvoirs	BONDAZ Patrick à JORDAN Dominique DEVILLE Anne Marie à DUMONT Christophe BASTARD Catherine à CHAMAYOU Rosy NEURY Jean à BRYE Suzanne

Secrétaire : Mme CHAMAYOU Rosy

ADOPTION DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022, et notamment son article 44 ;

Vu le décret n° 2022-735 du 28 avril 2022 relatif au financement des services proposant des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile ;

Vu le décret n°2024-2 du 2 janvier 2024 relatif au tarif minimal mentionné au I de l'article L. 314-2-1 du code de l'action sociale et des familles et fixant son montant pour 2024 ;

Vu le schéma départemental de l'autonomie 2019-2023 ;

Vu le règlement départemental d'action sociale ;

Vu les résultats de l'appel à candidatures organisé en vue de l'attribution de la dotation complémentaire mentionnée à l'article L.314-2-1 du code de l'action sociale et publié le 17 décembre 2024 ;

Le Conseil d'administration, à l'unanimité ;

APPROUVE

La signature du Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens entre le CIAS de Thonon agglomération et le Conseil Départemental de Haute Savoie prenant effet au 01 janvier 2025.

AUTORISE

Monsieur le Président à signer le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président


CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2025**

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

DEL2025-33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 28 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au place Henry Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON.

Date de convocation du conseil : 26/09/2025

Délégués en exercice	25
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	11
Pouvoirs	4

Présents	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BAUD ROCHE Astrid, BOUVIER Fatima, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, SECHAUD Geneviève
Excusés	BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BONDAZ Patrick, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, MERCIER Jacques, NEURY Jean, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, THOMAS Gil, VENNEN Laetitia
Pouvoirs	BONDAZ Patrick à JORDAN Dominique DEVILLE Anne Marie à DUMONT Christophe BASTARD Catherine à CHAMAYOU Rosy NEURY Jean à BRYE Suzanne

Secrétaire : Mme CHAMAYOU Rosy

AJUSTEMENT DU TELEBUDGET 2025

Considérant le rapport d'orientation budgétaire du SAD pour l'exercice 2025,

Vu le contenu du télé budget du SAD pour l'année 2025,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité ;

MODIFE les propositions budgétaires du SAD intégrées au sein du télé budget pour l'année 2025

AUTORISE Monsieur le Président à transmettre la modification du dossier au conseil Départemental de Haute Savoie.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2025**

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

DEL2025-34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 28 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au place Henry Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON.

Date de convocation du conseil : 26/09/2025

Délégués en exercice	25
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	11
Pouvoirs	4

Présents	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BAUD ROCHE Astrid, BOUVIER Fatima, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, SECHAUD Geneviève
Excusés	BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BONDAZ Patrick, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, MERCIER Jacques, NEURY Jean, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
Pouvoirs	BONDAZ Patrick à JORDAN Dominique DEVILLE Anne Marie à DUMONT Christophe BASTARD Catherine à CHAMAYOU Rosy NEURY Jean à BRYE Suzanne

Secrétaire : Mme CHAMAYOU Rosy

BUDGET PREVISIONNEL DU SAD - PRESENTATION DU TELE BUDGET 2026

CONSIDERANT le rapport d'orientation budgétaire du SAD pour l'exercice 2026,

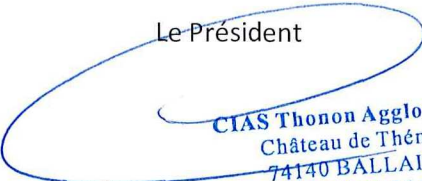
VU le contenu du télé budget du SAD pour l'année 2026,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité ;

PREND	acte des orientations budgétaires ainsi que les propositions budgétaires du SAD intégrées au sein du télé budget pour l'année 2026
AUTORISE	Monsieur le Président à transmettre le dossier au conseil départemental

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président


CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2025**

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le